

A-2025-77

6.1 Police Municipale

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison de travaux d'implantation de poteaux sur la D839 - rue du Bois par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES située à ARCANGUES, 9 ZA de Planuya, représenté par M. Helder SOARES pour le compte de THD64 situé à ANGLET, 14 allée du Canal, il convient de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du jeudi 30 octobre 2025 et pour une durée de 30 jours, de 8 heures à 18 heures, la circulation des véhicules sera restreinte sur section courante dans les deux sens de circulation en raison d'un empiètement sur la chaussée et sera réglée et alternée manuellement, sur la D839 - rue du Bois.

Article 3 : Les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

Article 4 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES située à ARCANGUES, 9 ZA de Planuya, représenté par M. Helder SOARES.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressé, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur Helder SOARES, Responsable de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-pompiers du Pays de Nay
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur le Chef de l'Agence Technique de Nay

Fait à Boeil-Bezing, le 23 octobre 2025

Le Maire,

Marc DUFAU.

